



Communiqué

Plan intégré de protection et de conservation de la source d'eau potable du Lac des Rapides

SEPT-ÎLES, le 17 avril 2013 – Par le présent communiqué, la Ville de Sept-Îles souhaite apporter certaines précisions en réponse aux propos de M. Réjean Porlier, lequel alléguait la semaine dernière de la collusion ayant mené à certaines modifications au devis technique du Plan intégré de protection et de conservation (PIPC) de la source d'eau potable du Lac des Rapides.

S'il est vrai qu'en cours de processus d'appel d'offres, certaines modifications ont été apportées au devis technique initial, celles-ci l'ont été avec l'accord de l'Organisme des bassins versants (OBV) de Duplessis.

À cet effet, M. Jean-François Grenier, Chef de division – Environnement à la Ville de Sept-Îles, précise que ces modifications ont été apportées à titre de clarifications suite à des demandes adressées par les firmes professionnelles appelées à déposer une proposition, et après consultation de l'OBV.

L'OBV de Duplessis et la Ville de Sept-Îles précisent que le cadre de ce mandat vise à identifier de façon systématique les facteurs d'influence susceptibles de porter atteinte à la pérennité et à l'intégrité de la source d'approvisionnement en eau potable de la municipalité, tels, à titre d'exemples, les activités de villégiature, les dépotoirs clandestins, les carrières, de même que les émissions atmosphériques industrielles.

Sur ce dernier point, le devis est clair en ce que la firme professionnelle retenue devra estimer l'augmentation possible des émissions atmosphériques industrielles et leur impact, notamment pour le projet de Mine Arnaud.

Conséquemment, il est faux de prétendre, comme le laisse entendre M. Porlier, que des éléments parmi les plus sensibles et déterminants ont été rayés du devis technique.

Selon M. Ghassen Ibrahim, directeur des opérations de l'OBV de Duplessis, la Ville de Sept-Îles agit comme précurseur parmi les municipalités du Québec en étant la première municipalité à réaliser une étude de cette envergure. Les résultats constitueront un outil essentiel pour la municipalité afin d'adopter les mesures propres à assurer la pérennité de la source d'eau potable que constitue le Lac des Rapides, pouvant servir d'exemple pour les autres municipalités du Québec.

Rappelons que la réalisation de ce plan se veut une analyse décrivant les impacts possibles des différentes pressions sur la source d'approvisionnement en eau de la Ville de Sept-Îles, située au Lac des Rapides, liés au développement urbain, incluant les activités industrielles et récréotouristiques à proximité du lac. Cette étude vise la mise en œuvre de stratégies de gestion adéquates pour assurer la sauvegarde de la source d'approvisionnement en eau, tant au niveau de la quantité que de la qualité de l'eau.

Le devis technique de ce mandat a été réalisé par l'Organisme des bassins versants de Duplessis et le contrat pour sa réalisation à la firme EXP suite à un appel d'offres public de la municipalité.

- 30 -

Renseignements :

Jean-François Grenier, Chef de division – Environnement à la Ville de Sept-Îles
Téléphone : 418 962-2525 poste 2454

Ghassen Ibrahim, Directeur des opérations – OBV de Duplessis
Téléphone : 418 960-1246